



Edenred

# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblée Générale Mixte

**Vendredi 13 mai 2011**

à 10h00

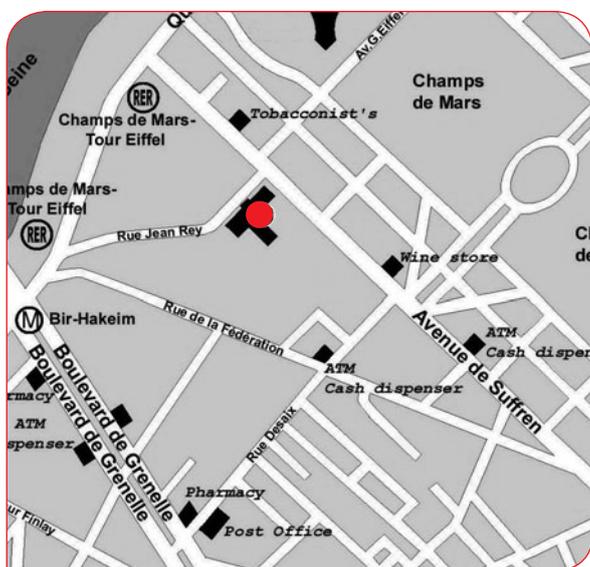
au Pullman Paris Tour Eiffel

18 avenue de Suffren

75015 Paris

## SOMMAIRE

● Comment exercer votre droit de vote à l'Assemblée Générale ?	2
● Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	5
● Composition du Conseil d'administration	6
● Performance 2010	7
● Stratégie et perspective de développement	15
● Résultats financiers d'Edenred SA au cours des cinq derniers exercices clos	18
● Présentation et texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte	19
● Demande d'envoi de documents	27



## Comment vous rendre à l'Assemblée ?

### Au Pullman Paris Tour Eiffel

18, avenue de Suffren  
75015 Paris

**Métro :** ligne 6, station Bir Hakeim

**RER :** ligne C, Champ de Mars – Tour Eiffel

*Parkings payants (à l'hôtel ou parking externe voisin)*

Edenred, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises, imagine et développe des solutions facilitant la vie des salariés et améliorant l'efficacité des organisations.

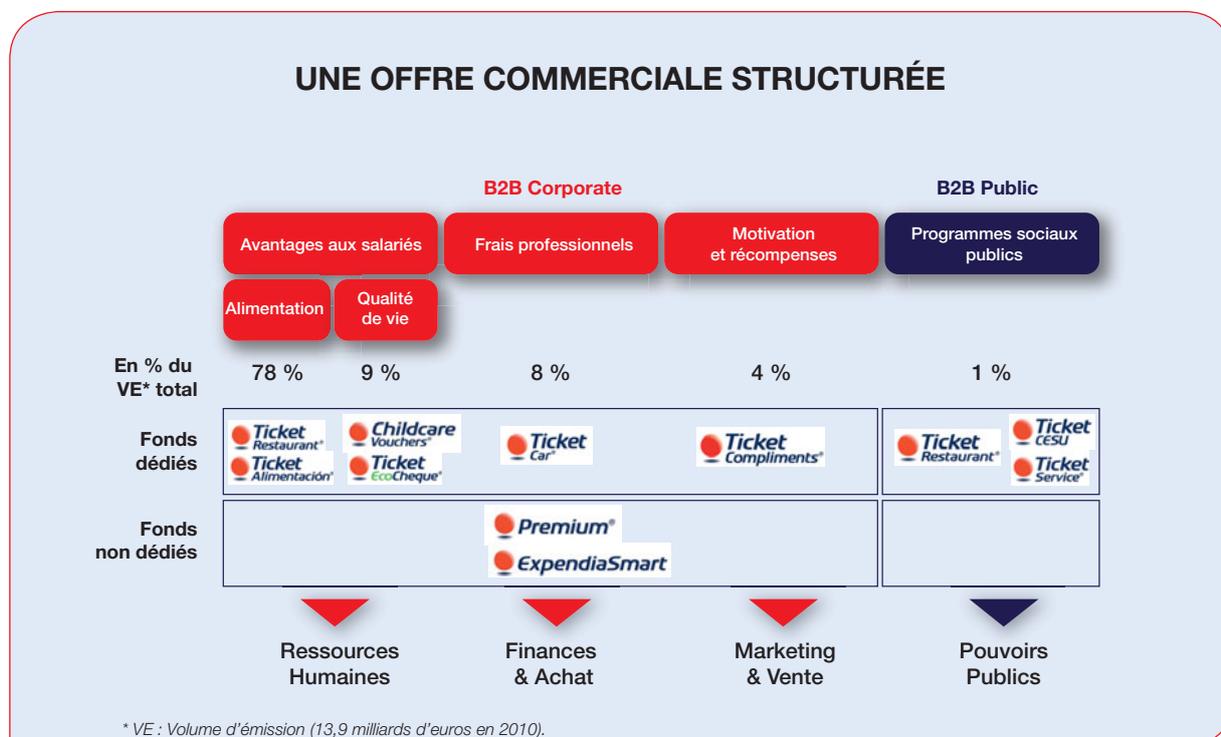
Les solutions proposées par Edenred garantissent que les fonds attribués par les entreprises seront affectés à une utilisation spécifique. Elles permettent de gérer :

- **les avantages aux salariés**  
(Ticket Restaurant®, Ticket Alimentación, Ticket CESU, Childcare Vouchers...);
- **les frais professionnels**  
(Ticket Car, Ticket Cleanway...);
- **la motivation et les récompenses**  
(Ticket Compliments, Ticket Kadéos...).

Le Groupe accompagne également les institutions publiques dans la gestion de leurs **programmes sociaux**.

Coté à la Bourse de Paris, Edenred est présent dans **40 pays** avec **6 000 collaborateurs**, près de **530 000 entreprises** et collectivités clientes, **1,2 million de prestataires** affiliés et **34,5 millions de bénéficiaires**. En 2010, Edenred a réalisé un volume d'émission de **13,9 milliards d'euros**, dont **55 %** dans les pays émergents.

Ticket Restaurant® ainsi que les autres dénominations des produits et services proposés par Edenred sont des marques déposées dont le groupe Edenred est propriétaire.



# Comment exercer votre droit de vote à l'Assemblée Générale ?

## Les conditions à remplir

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Pour assister personnellement à cette Assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez donc justifier de votre qualité d'actionnaire dans les conditions suivantes :

- **si vous détenez des actions nominatives**, celles-ci doivent être enregistrées à votre nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société par Société Générale Securities Services à Nantes, le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à minuit, soit le mardi 10 mai 2011 à minuit (heure de Paris). Dans ce cas, vous n'avez aucune démarche à effectuer : l'enregistrement de vos titres est automatique ;

- **si vous détenez des actions au porteur**, celles-ci doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à minuit, soit le mardi 10 mai 2011 à minuit (heure de Paris). Dans ce cas, vous devez faire établir par l'intermédiaire financier qui tient votre compte de titres, une attestation de participation à annexer au formulaire ci-joint.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Par ailleurs, si vous souhaitez adresser des questions écrites préalablement à l'Assemblée, vous devez les envoyer à l'attention du Président-directeur général sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception chez Edenred – Immeuble Columbus, 168-180, avenue Gabriel Péri – 92245 Malakoff Cedex, et ce au plus tard le lundi 9 mai 2011 à minuit, accompagnées d'une copie de votre attestation d'inscription en compte.

## Comment voter ?

Vous avez quatre possibilités pour exercer votre droit de vote :

- **assister personnellement à l'Assemblée Générale ;**
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;**
- **donner pouvoir à un tiers ;**
- **voter par correspondance.**

Dans tous les cas, vous devez compléter le formulaire ci-joint et le transmettre à votre intermédiaire financier, au plus tard le **mardi 10 mai 2011**.

- **Les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif** pourront utiliser l'enveloppe T à l'adresse de Société Générale Securities Services à Nantes (BP 81236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03).
- **Les actionnaires dont les titres sont au porteur** devront utiliser l'enveloppe T à l'adresse de leur intermédiaire financier ou, à défaut, envoyer le formulaire à ce dernier par courrier postal affranchi au tarif en vigueur.

## VOUS ASSISTEZ PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Si vous avez l'intention d'assister personnellement à l'Assemblée Générale**, vous êtes prié(e) de le faire savoir à la Société Générale en lui demandant une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la case A en partie supérieure du formulaire, de dater et de signer en bas du formulaire, d'inscrire vos nom, prénom, et adresse en bas du formulaire ou de les vérifier s'ils y figurent déjà.
- La demande doit être adressée le plus tôt possible à la Société Générale, Service des Assemblées (BP 81236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03). Une carte d'admission vous sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les trois jours qui précèdent l'Assemblée Générale, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (0,125 euro HT/min. depuis la France).
- Si vous êtes actionnaire au porteur et que vous ne recevez pas cette carte à temps, vous pourrez néanmoins vous présenter muni(e) d'une attestation de participation qui vous aura été délivrée par votre établissement teneur de compte dans les trois jours qui précèdent l'Assemblée Générale.

## VOUS N'ASSISTEZ PAS PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes :

### Vous souhaitez voter par correspondance

- Cochez la case B et la case « **Je vote par correspondance** ».
- Complétez le cadre correspondant selon votre choix.
- Dater et signez au bas du formulaire.  
*(Voir également les indications figurant sur le formulaire)*

### Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée

- Cochez la case B.
- Dater et signez au bas du formulaire.  
*(Le Président de l'Assemblée émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire)*

### Vous souhaitez vous faire représenter par un tiers

- Cochez la case B et la case « **Je donne pouvoir** ».
- Indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant.
- Dater et signez au bas du formulaire.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **mandataireAG@edenred.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **mandataireAG@edenred.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service Assemblée Générale (BP 81236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03).

**NB** : seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le mardi 10 mai 2011 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique **mandataireAG@edenred.com**, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comment remplir le formulaire ?

**Vous désirez assister à l'Assemblée :**  
 cochez la **case A** pour recevoir votre carte d'admission, datez et signez en bas du formulaire.

**Vous ne pouvez assister à l'Assemblée et souhaitez voter par correspondance ou vous y faire représenter :**  
 cochez la **case B**, suivez les instructions de vote, datez et signez en bas du formulaire.

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.**

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**  
 Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form.  
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**A** **B**

**Edenred**  
 Société Anonyme  
 au capital de 451 794 792 €  
 Siège social : 166 -180 Bd. Gabriel Péri  
 92240 MALAKOFF  
 493 322 978 RCS NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
 DU 13 MAI 2011  
 COMBINED GENERAL MEETING  
 OF MAY 13, 2011**

**CADRE RESERVE / For Company's use only**  
 Identifiant / Account  
 Nominatif / Registered VS / single vote  
 Nombre d'actions / Number of shares VD / double vote  
 Porteur / Bearer  
 Nombre de voix / Number of voting rights :

**1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)  
**Je vote OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
 I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■ for which I vote against or I abstain.  
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix, ou je m'abstiens.  
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	Oui/Yes	Non/No	Oui/Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir.  
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
 Date and sign at the bottom of the form without filling it  
 Cf au verso renvoi (3) - See reverse (3)

**3 JE DONNE POUVOIR A :** cf. au verso renvoi (3).  
 I HEREBY APPOINT See reverse (3).  
 M. Mme ou Melle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

**ATTENTION :** S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de comptes.  
**CAUTION :** If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keepers.

Norm, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

**INSCRIVEZ ICI VOS NOMS PRÉNOMS ET ADRESSE OU VÉRIFIEZ-LES S'ILS Y FIGURENT DÉJÀ**

Date & Signature **QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI**

à la BANQUE / to the Bank 10/05/2011, MAY 10, 2011  
 à la SOCIÉTÉ / to the Company 10/05/2011, MAY 10, 2011

**Pour voter par correspondance :**  
 cochez ici.

- Vous votez **OUI** à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution.
- Vous votez **NON** à une résolution ou vous vous abstenez en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution.

**Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée :**  
 il vous suffit de dater et signer en bas du formulaire, sans oublier de cocher la **case B** en haut.

**Pour donner pouvoir à votre conjoint, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale qui vous représentera à l'Assemblée :**  
 cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

# Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte

---

## Partie ordinaire

- Première résolution** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Deuxième résolution** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Troisième résolution** Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et fixation du dividende ;
- Quatrième résolution** Approbation des conventions réglementées conclues avec Accor SA au cours de l'exercice ;
- Cinquième résolution** Approbation d'avenants au contrat de travail de Monsieur Jacques Stern conclus avec ce dernier au cours de l'exercice ;
- Sixième résolution** Approbation d'une convention réglementée sur l'attribution d'une indemnité de cessation des fonctions du Président-directeur général ;
- Septième résolution** Approbation d'une convention réglementée sur la souscription d'une assurance chômage privée au profit du Président-directeur général ;
- Huitième résolution** Approbation d'une convention réglementée sur l'extension au Président-directeur général du régime de prévoyance applicable aux salariés de la Société ;
- Neuvième résolution** Approbation d'une convention réglementée sur la participation de Monsieur Jacques Stern, dans les mêmes conditions que certains cadres dirigeants, aux régimes de retraite supplémentaire en vigueur dans la Société ;
- Dixième résolution** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

## Partie extraordinaire

- Onzième résolution** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social.

## Partie ordinaire

- Douzième résolution** Pouvoirs pour formalités.

# Composition du Conseil d'administration

---

**JEAN-PAUL BAILLY\***,  
Président du Groupe La Poste

**ROBERTO LIMA\***,  
Président-directeur général de Vivo SA et de Vivo  
Participações SA

**SÉBASTIEN BAZIN**,  
Directeur Général Exécutif de Colony Capital Europe

**BERTRAND MEHEUT\***,  
Président du Directoire du Groupe Canal+

**ANNE BOUVEROT\***,  
Directrice de la ligne d'activité Services Mobiles et Terminaux  
de France Telecom

**VIRGINIE MORGON**,  
Membre du Directoire d'Eurazeo

**PHILIPPE CITERNE\***,  
ancien Directeur Général Délégué de la Société Générale

**NADRA MOUSSALEM**,  
Managing Director de Colony Capital

**GABRIELE GALATERI DI GENOLA\***,  
Président de Telecom Italia

**PATRICK SAYER**,  
Président du Directoire d'Eurazeo

**FRANÇOISE GRI\***,  
Présidente de Manpower France

**JACQUES STERN**,  
Président-directeur général de Edenred

\* Administrateurs indépendants.

# Performance 2010

Introduit en Bourse le 2 juillet 2010, Edenred est né en juin 2010 de la scission des deux métiers de Accor : l'hôtellerie et les services.

Depuis le lancement du premier produit *Ticket Restaurant*® en France en 1962, le Groupe imagine, gère et développe des solutions facilitant la vie des salariés et améliorant l'efficacité des organisations.

**Leader mondial des services prépayés aux entreprises**, Edenred présente un modèle économique générateur de cash-flow et ses premiers **résultats annuels**, en tant que Société indépendante, sont en phase avec les objectifs fixés :

- progression du volume d'émission : + 10,0 % à pcc<sup>(1)</sup> ;
- progression du Chiffre d'affaires opérationnel : + 6,3 % à pcc ;
- résultat d'exploitation courant : 328 millions d'euros ;

- résultat net part du Groupe : 68 millions d'euros ;
- progression de la marge brute d'autofinancement<sup>(2)</sup> : + 15,1 % à pcc ;
- résultat courant après impôt par action : 0,73 euro ;
- dividende proposé par action<sup>(3)</sup> : 0,50 euro.

**Edenred a atteint ces objectifs fixés** dans un environnement économique pourtant difficile, lié à la situation de l'emploi salarié en Europe et à la baisse des taux d'intérêt au niveau mondial, pénalisant le chiffre d'affaires financier. Cette bonne performance s'explique notamment par la forte exposition du Groupe aux pays émergents, qui contribuent à hauteur de 55 % au volume d'émission généré par Edenred et qui bénéficient d'un environnement économique porteur.

## Un modèle économique performant

**La performance d'Edenred repose sur un modèle économique rentable et durable** du fait d'une croissance soutenue, d'un besoin en fonds de roulement négatif et d'une activité peu capitalistique. Ainsi, depuis 2003, la croissance moyenne annuelle du volume d'émission des titres est de 10,7 % en publié, celle de la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) est de 23,6 %. Les investissements récurrents annuels du Groupe sont de l'ordre de 30 à 40 millions d'euros par an. En 2010, le Groupe a enregistré, à périmètre et change constants, une augmentation de 10,0 % de son volume d'émission (11,8 % en publié) et de 6,3 % de son chiffre d'affaires opérationnel.

### Description du modèle économique

L'activité du Groupe repose sur un modèle économique unique fondé sur l'échange, l'intérêt mutuel et la responsabilité, avec l'ensemble de ses parties prenantes :

- les *entreprises et les collectivités clientes*, soucieuses d'être des employeurs attractifs, de motiver leurs équipes et d'optimiser leurs performances ;
- les *bénéficiaires des titres de services*, qui apprécient un usage simple et pratique pour faciliter leur vie quotidienne ;
- les *prestataires affiliés*, désirant accroître leur chiffre d'affaires, fidéliser leur clientèle et sécuriser leurs transactions ;
- les *pouvoirs publics*, qui souhaitent améliorer l'efficacité de leurs politiques sociales et économiques, les diffuser et garantir une traçabilité des fonds distribués.

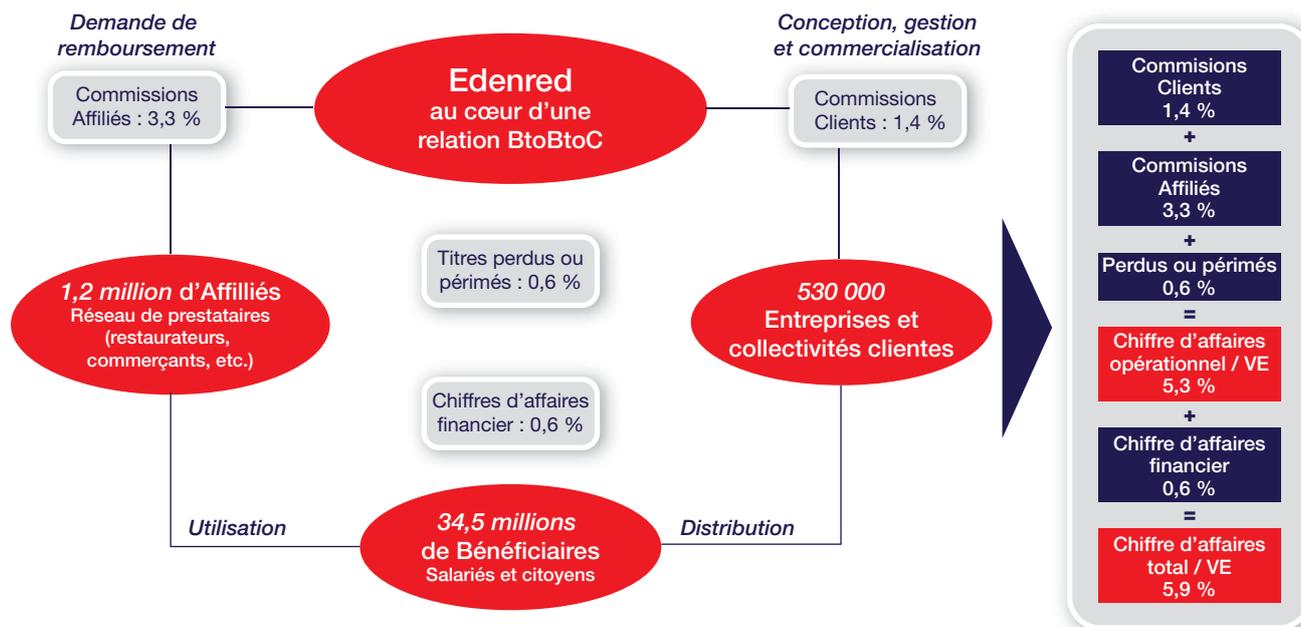
(1) Pcc : Périmètre et taux de change constants.

(2) La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO – Funds from operations) correspond à l'excédent brut d'exploitation minoré du résultat financier, de l'impôt sur les sociétés, des charges et produits non décaissés dans l'excédent brut d'exploitation et de l'annulation des provisions financières, provisions pour impôts et impôts non récurrents..

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2011.

Edenred a construit cette relation selon un modèle illustré par le graphique ci-dessous.

**DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010**



Le montant total de la valeur faciale des services prépayés émis par Edenred auprès de ses clients, entreprises ou collectivités, que multiplie le nombre de tickets ou cartes émises, constitue le **volume d'émission** du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose en un chiffre d'affaires opérationnel directement lié à la fourniture de services prépayés (commissions clients + commissions affiliés + titres perdus/périmés) et un chiffre d'affaires financier résultant du placement de la trésorerie disponible.

Le Groupe a connu une croissance moyenne annuelle de son chiffre d'affaires de 11,3 % sur la période 2003-2010.

**Ce modèle économique pérenne s'appuie par ailleurs sur une forte diversification sur les plans géographique, produit, portefeuille clients et support**, permettant la mutualisation des risques et constituant un facteur de stabilité important. Cette pérennité est également garantie par un modèle économique fortement créateur de richesse, d'emplois et de consommation et qui permet un contrôle des flux de paiement.

## Résultats consolidés <sup>(1)</sup> 2010

Le **volume d'émission** 2010 s'établit à 13 875 millions d'euros, en hausse de + 10,0 % en données comparables et de + 11,8 % en données publiées, les effets de change influant positivement pour + 1,4 % sur l'année.

Cette hausse reflète le fort dynamisme en Amérique latine, qui enregistre une croissance de + 19,6 % sur l'année en données

comparables, et une situation plus contrastée en Europe (+ 2,6 % en données comparables). En effet, l'Europe de l'Ouest commence à bénéficier d'une stabilisation des taux de chômage depuis le troisième trimestre 2010, tandis que l'Europe de l'Est continue à pâtir d'un environnement économique difficile.

La progression du volume d'émission se décompose ainsi selon les régions du monde :

Région	Exercice		Variation	
	2010	2009	Données publiées	Périmètre et change constants
France	2 564	2 570	- 0,2 %	- 0,2 %
Europe (hors France)	4 679	4 372	7,0 %	4,2 %
Amérique latine et Caraïbes	6 185	5 111	21,0 %	19,6 %
Autres pays	446	354	25,8 %	16,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 875</b>	<b>12 407</b>	<b>11,8 %</b>	<b>10,0 %</b>

Le **chiffre d'affaires total** de l'année 2010 s'établit à 965 millions d'euros, en progression de + 3,9 % en données comparables et de + 7,0 % en données publiées, après prise en compte des effets de

périmètre à hauteur de + 0,9 % et des effets de change qui ont un impact positif de + 2,3 % (dont + 4,5 % relatif au Real brésilien, et - 4,3 % au Bolivar vénézuélien).

Le chiffre d'affaires par origine se décompose de la manière suivante :

	2010	2009	% en données publiées	% à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires avec volume d'émission	729	661	+ 10,4 %	+ 7,0 %
Chiffre d'affaires sans volume d'émission	156	147	+ 5,8 %	+ 3,0 %
<b>Chiffre d'affaires opérationnel</b>	<b>885</b>	<b>808</b>	<b>+ 9,6 %</b>	<b>+ 6,3 %</b>
<b>Chiffre d'affaires financier</b>	<b>80</b>	<b>94</b>	<b>- 14,8 %</b>	<b>- 16,8 %</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>965</b>	<b>902</b>	<b>+ 7,0 %</b>	<b>+ 3,9 %</b>

(1) Le Groupe a préparé, sur les bases de ces comptes combinés historiques, des comptes pro forma pour les mêmes exercices, dont les principaux retraitements sont détaillés ci-dessous. Ces comptes pro forma visent à simuler les effets que l'opération de séparation vis-à-vis de Accor, réalisée en juin 2010, aurait pu avoir sur le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres d'Edenred, si cette opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et donc si Edenred avait opéré comme un groupe distinct, autonome et coté à compter de cette date.

Le **chiffre d'affaires opérationnel** s'établit de 885 millions d'euros, en augmentation de + 6,3 % à périmètre et change constants. Le dynamisme de l'Amérique latine explique notamment cette bonne performance, tandis que l'activité en Europe a été plus contrastée. Le chiffre d'affaires opérationnel avec volume d'émission contribue fortement à la croissance, avec une hausse de + 7,0 % en données comparables, contre + 3,0 % pour le chiffre d'affaires sans volume d'émission.

Le **chiffre d'affaires financier** recule de - 16,8 % à pcc sur l'année 2010 et s'établit à 80 millions d'euros.

Le Brésil bénéficie depuis deux trimestres d'un redressement de ses taux d'intérêt et d'une augmentation significative de son *float*<sup>(1)</sup>.

L'Europe commence à bénéficier d'une base de comparaison plus favorable. Ainsi en France et dans le reste de l'Europe, le chiffre d'affaires financier baisse respectivement de - 2,3 % et - 6,7 % au quatrième trimestre, contre respectivement - 25,1 % et - 19,5 % en cumul à fin septembre 2010.

Le **résultat d'exploitation courant** total s'établit à 328 millions d'euros, dans la fourchette haute de l'objectif fixé entre 310 et 330 millions d'euros.

Sur l'exercice 2010, le résultat d'exploitation courant opérationnel (hors chiffre d'affaires financier) progresse significativement de + 10,7 % en données comparables. Le taux de transformation opérationnel<sup>(2)</sup> atteint 49 %.

Le ratio résultat d'exploitation courant opérationnel sur chiffre d'affaires opérationnel en données publiées s'établit à 28,0 % en

2010, à comparer à 28,8 % en 2009, principalement affecté par des effets de change négatifs. À périmètre et taux de change constants, ce ratio s'améliore nettement, en augmentation de 120 points de base.

Le **résultat d'exploitation courant financier**, égal au chiffre d'affaires financier (80 millions d'euros), recule de - 16,8 % en données comparables, en raison de la chute des taux d'intérêt.

Le **résultat financier** s'établit à - 62 millions d'euros. Edenred a émis en septembre 2010 un emprunt obligataire de 800 millions d'euros d'une durée de 7 ans, avec un coupon de 3,625 %, permettant ainsi de refinancer une partie de la dette existante.

Le **résultat avant impôt et éléments non récurrents** s'établit à 266 millions d'euros contre 223 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 19,4 % en données publiées.

La **charge d'impôt** augmente par rapport à l'année précédente, passant de 62 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 89 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le taux courant d'impôt du Groupe s'établit à 34,6 % au 31 décembre 2010 contre 33,6 % au 31 décembre 2009.

Le **résultat courant après impôt** s'établit à 165 millions d'euros contre 141 millions d'euros en 2009, progressant ainsi de + 17,0 %.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 68 millions d'euros en 2010, contre une perte de 57 millions d'euros en 2009, après prise en compte de charges non récurrentes (100 millions d'euros) principalement liées à la scission (44 millions d'euros) et à des dépréciations d'actifs (43 millions d'euros), de l'impôt (89 millions d'euros), et des intérêts minoritaires (9 millions d'euros).

## Flux financiers

Le **float** (créé par un besoin en fonds de roulement structurellement négatif) s'élève à 2 249 millions d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 217 millions d'euros sur un an.

La **marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO)** atteint 213 millions d'euros, contre 184 millions d'euros en 2009, en progression de + 15,1 % à périmètre et change constants, en ligne avec l'objectif fixé à moyen terme de croissance supérieure à + 10 % par an. La détermination de la croissance du FFO est détaillée ci-après dans la partie Ratios et indicateurs clés pro forma.

L'**unlevered free cash flow**<sup>(3)</sup> généré sur les 12 derniers mois s'élève à 287 millions d'euros à fin décembre.

L'**endettement net** au 31 décembre 2010 s'établit à 25 millions d'euros, en net recul par rapport à son niveau de 303 millions d'euros fin 2009.

(1) Besoin en fonds de roulement net, structurellement négatif.

(2) Taux de transformation opérationnel : rapport entre la variation du résultat d'exploitation courant opérationnel, à périmètre et taux de change constants et la variation du chiffre d'affaires opérationnel à périmètre et taux de change constants.

(3) Cf. ci-après le tableau des ratios et indicateurs clés page 11.

## Dividende

Le Conseil d'administration du groupe Edenred a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2011 la distribution d'un dividende pour l'année 2010 de 0,50 euro par action, payable en numéraire le 31 mai 2011.

Ce dividende représente 70 % du résultat courant après impôt.

## Ratios et indicateurs clés pro forma

	2010	2009	2008
<b>Croissance du volume d'émissions à périmètre et change constants</b>	+ 10,0 %	+ 5,7 %	+ 13,5 %
<b>Marge nette totale</b> (résultat d'exploitation courant/volume d'émission)	2,4 %	2,6 %	2,9 %
<b>Marge nette opérationnelle</b> ([résultat d'exploitation courant – CA financier]/volume d'émission)	1,8 %	1,9 %	1,9 %
<b>Croissance du FFO à périmètre et change constants <sup>(1)</sup></b>	15,1 %	13,2 %	23,7 %
<b>Unlevered free cash flow (en millions d'euros) <sup>(2)</sup></b>	287	273	283
<b>FFO ajusté/dette nette ajustée <sup>(3)</sup></b>	57,3 %	32,3 %	36,9 %

(1) La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO – funds from operations) correspond à l'excédent brut d'exploitation minoré du résultat financier, de l'impôt sur les sociétés, des charges et produits non décaissés dans l'excédent brut d'exploitation et de l'annulation des provisions financières, provisions pour impôts et impôts non récurrents.

(2) L'unlevered free cash flow est un indicateur qui permet de mesurer la capacité de la société à générer de la trésorerie.

(3) Le ratio marge brute d'autofinancement ajusté sur dette nette ajustée, établi selon la méthode de Standard & Poor's, doit être supérieur à 30 % pour maintenir une notation Strong Investment Grade.

## Comptes résumés

### COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
<b>Volume d'émission</b>	<b>13 875</b>	<b>12 407</b>	<b>12 696</b>
Chiffre d'affaires opérationnel	885	808	817
Chiffre d'affaires financier	80	94	129
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>965</b>	<b>902</b>	<b>946</b>
Charges d'exploitation	(608)	(539)	(550)
Amortissements et provisions	(29)	(36)	(31)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>328</b>	<b>327</b>	<b>365</b>
Résultat financier	(62)	(104)	(87)
<b>Résultat avant impôt et éléments non récurrents</b>	<b>266</b>	<b>223</b>	<b>278</b>
Charges et produits non récurrents	(100)	(211)	(15)
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>166</b>	<b>12</b>	<b>263</b>
Impôts	(89)	(62)	(86)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>77</b>	<b>(50)</b>	<b>177</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>68</b>	<b>(57)</b>	<b>152</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires	9	7	25
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 897	225 458	225 458
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0,30</b>	<b>(0,25)</b>	<b>0,67</b>
Résultat net dilué par action (en euros)	0,30	(0,25)	0,67
<b>RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔT <sup>(1)</sup></b>	<b>165</b>	<b>141</b>	<b>161</b>
Résultat courant après impôt par action (en euros)	0,73	0,63	0,71

(1) Le résultat courant après impôt a été recalculé pour les exercices 2008 et 2009 afin de prendre en compte la situation fiscale de 2010 résultant des opérations de scission.

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL PRO FORMA

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>77</b>	<b>(50)</b>	<b>177</b>
Différence de conversion	99	66	(56)
Écarts actuariels sur les obligations aux titres des prestations définies	(1)	(2)	(2)
<b>Autres éléments du résultat global après impôt</b>	<b>98</b>	<b>64</b>	<b>(58)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>14</b>	<b>119</b>
<b>Résultat global total part du Groupe</b>	<b>166</b>	<b>8</b>	<b>92</b>
Résultat global total part des Intérêts minoritaires	9	6	27

**BILAN PRO FORMA****Actif**

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>551</b>	<b>557</b>	<b>645</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>96</b>	<b>99</b>	<b>110</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
Actifs financiers non courants	5	3	4
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Actifs d'impôts différés	28	28	24
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>720</b>	<b>724</b>	<b>820</b>
Clients	951	894	846
Stocks et autres tiers	328	261	253
Fonds réservés	631	565	441
Prêts à court terme	-	-	3
Titres de placement	1 480	1 222	1 179
Disponibilités	77	41	45
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 467</b>	<b>2 983</b>	<b>2 767</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 187</b>	<b>3 707</b>	<b>3 587</b>

**Passif**

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Capital	452	451	451
Réserves consolidées Groupe	(1 694)	(1 611)	(1 708)
Réserves liées aux avantages au personnel	6	6	4
Réserves de juste valeur des instruments financiers	-	-	-
Réserves liées aux gains ou pertes actuariels	-	(1)	1
Différence de conversion	107	8	(59)
Résultat de l'exercice	68	(57)	152
<b>Capitaux propres part Groupe</b>	<b>(1 061)</b>	<b>(1 204)</b>	<b>(1 159)</b>
Intérêts minoritaires	17	17	22
<b>Capitaux propres</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(1 187)</b>	<b>(1 137)</b>
Autres dettes financières à long terme	1 499	1 515	1 534
Passifs d'impôts différés	72	62	66
Provisions à caractère non courant	18	16	12
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>545</b>	<b>406</b>	<b>475</b>
Provisions à caractère courant	31	63	21
Dettes financières à court terme	17	10	4
Titres à rembourser	3 278	2 883	2 587
Fournisseurs	76	140	196
Autres tiers et impôt société	174	164	292
Banques	66	41	12
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>3 642</b>	<b>3 301</b>	<b>3 112</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 187</b>	<b>3 707</b>	<b>3 587</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT PRO FORMA**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
+ Excédent brut d'exploitation	357	363	396
- Résultat financier	(62)	(104)	(87)
- Impôts sur les sociétés payés	(91)	(77)	(83)
- Charges et produits non décaissés dans l'EBE	10	3	9
- Annulation des provisions financières, provisions pour impôts	(1)	(1)	(18)
<b>= Marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents</b>	<b>213</b>	<b>184</b>	<b>217</b>
+ Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	161	111	154
+ Diminution (augmentation) courante des Fonds réservés	(42)	(13)	(49)
<b>= Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>	<b>332</b>	<b>282</b>	<b>322</b>
+ Gains (pertes) non récurrents (y compris les frais de restructuration)	(52)	(32)	(17)
+ Diminution (augmentation) non courante des fonds réservés <sup>(1)</sup>	(23)	(114)	-
<b>= Flux de Trésorerie des activités opérationnelles incluant les éléments non courants (A)</b>	<b>257</b>	<b>136</b>	<b>305</b>
- Décaissements liés à des Investissements récurrents	(32)	(30)	(24)
- Décaissements liés à des Investissements de développement	(29)	(41)	(23)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	6	17	2
<b>= Flux de Trésorerie liés aux investissements/désinvestissements (B)</b>	<b>(55)</b>	<b>(54)</b>	<b>(45)</b>
+ Augmentation de capital part des minoritaires	2	7	(1)
- Dividendes payés	(5)	(165)	(175)
<b>+ Augmentation (diminution) de la dette</b>	<b>1</b>	<b>341</b>	<b>121</b>
+ Impact technique lié à la scission des deux métiers	-	(4)	(5)
+ Impact lié aux transferts avec l'hôtellerie/les services sur capitaux propres	(17)	92	127
+ Impact lié aux transferts avec l'hôtellerie/les services sur dette court terme	7	(306)	(204)
<b>= Impacts liés à la scission et aux transferts inter-métiers</b>	<b>(10)</b>	<b>(218)</b>	<b>(82)</b>
<b>= Flux de trésorerie des activités de financement (C)</b>	<b>(12)</b>	<b>(35)</b>	<b>(137)</b>
<b>- Différence de conversion (D)</b>	<b>78</b>	<b>(37)</b>	<b>(23)</b>
<b>= Variation de trésorerie (E) = (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>268</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
+ Trésorerie ouverture	1 222	1 212	1 112
- Trésorerie clôture	1 490	1 222	1 212
<b>= VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>268</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

(1) Reclassement de trésorerie à fonds réservés.

# Stratégie et perspective de développement

## Des fondamentaux solides de croissance

### 2010, ANNÉE DE LANCEMENT

Le 29 juin 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire du groupe Accor a approuvé la séparation des activités Hôtellerie et Services, donnant ainsi naissance à Edenred, « pure player » des services prépayés, désormais coté à la Bourse de Paris.

Dans ce cadre, Edenred a construit en 2010 les fondations d'une nouvelle stratégie de croissance à long terme, qui sera déployée en trois temps : « Réussir 2010 », « Conquérir 2012 », « Inventer 2016 ».

La composition du Conseil d'Administration traduit la dimension internationale d'Edenred et permet d'enrichir son savoir-faire en matière de nouvelles technologies, de gestion des ressources humaines et d'innovation. Une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place, donnant la primauté au fonctionnement en réseau et à la responsabilité locale. Parallèlement, l'esprit pionnier d'Edenred a trouvé son incarnation dans le projet d'entreprise EDEN (Entreprendre Différemment ENsemble), porté par 6 000 collaborateurs. La nouvelle marque « corporate » Edenred symbolise quant à elle la création d'une identité spécifique et fédératrice.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Edenred a redéfini son offre commerciale auprès des entreprises, qui s'articule désormais autour de trois types de solutions permettant de gérer les *avantages aux salariés*, les *frais professionnels*, et la *motivation et les récompenses*. Par ailleurs, Edenred propose une gamme de solutions pour les institutions publiques, en les accompagnant dans la gestion de leurs *programmes sociaux*.

### CONQUÉRIR 2012

La stratégie d'Edenred pour « Conquérir 2012 », fondée sur deux axes, consiste à se focaliser sur la croissance du volume d'émission dans son cœur de métier, en systématisant le déploiement de ses savoir-faire, tout en accélérant le passage au numérique, afin d'augmenter le potentiel de croissance à long terme.

#### ● Focalisation sur la croissance dans son cœur de métier

Edenred confirme son objectif de croissance organique du volume d'émission entre + 6 % et + 14 % par an, en se concentrant sur quatre leviers opérationnels. La croissance du Groupe s'appuiera également sur une stratégie d'acquisitions sélectives, qui constitue un cinquième levier :

#### – Augmenter les taux de pénétration sur ses marchés existants : 2 à 5 % par an

Le taux de pénétration correspond au rapport entre le nombre de bénéficiaires d'un titre de service et la population active éligible, cette dernière étant fonction de la réglementation de chaque pays. Les taux de pénétration demeurent faibles dans la plupart des pays clés où le Groupe est présent, ce qui constitue un vecteur de croissance potentielle.

#### – Créer de nouveaux produits et déployer les produits existants : 2 à 4 % par an

Depuis l'introduction de *Ticket Restaurant*® en France en 1962, Edenred a développé de nombreux produits, à la fois dans les Avantages aux salariés mais aussi dans les catégories *Frais professionnels*, *Motivation et récompenses*, et *Programmes sociaux publics*.

Ainsi, si les Avantages aux Salariés liés à l'alimentation représentent aujourd'hui 78 % du volume d'émission, l'objectif sur le long terme est que ceux-ci représentent moins de 50 % du volume d'émission.

L'innovation étant l'un des piliers de la stratégie de croissance du volume d'émission d'Edenred, le Groupe bénéficiera dès 2011 des effets du lancement de nouveaux produits au cours du second semestre 2010, notamment les premières cartes de gestion des frais professionnels déployées en Espagne et en Italie, ou les cartes cadeaux innovantes émises au Royaume-Uni (carte Compliments Green) et en Inde (*Ticket Compliments Holiday*).

L'introduction de *Ticket Restaurant*®, désormais permise par la loi d'aide à l'alimentation des travailleurs mise en place depuis janvier 2011 au **Mexique**, ouvre à Edenred un marché potentiel de 750 000 à 1 million de bénéficiaires à horizon 2016, dans ce pays où le Groupe bénéficie déjà d'une position de leader sur le marché de *Ticket Alimentación* (22 % de part de marché).

En **Inde**, Edenred s'est engagé dans un programme social public avec le gouvernement de la région Madhya Pradesh, dont l'objectif est de sécuriser la distribution de fonds dédiés à 5 millions de familles défavorisées, soit 30 millions de bénéficiaires finaux, représentant un volume managé estimé à 800 millions d'euros sur cinq ans.

#### – Étendre la couverture géographique : 1 à 2 % par an

Edenred entend développer de nouvelles implantations dans de nouveaux pays, en fonction de critères macroéconomiques, sociologiques et démographiques. Sur 10 à 15 aujourd'hui à l'étude, le Groupe espère s'implanter dans 6 à 8 pays d'ici 2016.

#### – Augmenter la valeur faciale des produits : 1 à 3 % par an

Le plafond de l'exonération fiscale et/ou sociale des Avantages aux salariés mis en place par les Etats a tendance à augmenter avec le niveau des prix et des revenus, que ce soit de façon automatique selon une formule d'indexation, ou à la suite de réévaluations par les autorités compétentes, notamment dans les pays émergents où l'inflation est forte.

Par ailleurs, Edenred encourage l'augmentation des valeurs faciales des titres émis par des actions spécifiques auprès de la clientèle et des pouvoirs publics, dans la mesure où, dans

un certain nombre de pays, il existe un écart important entre la valeur faciale moyenne des titres commandés par les clients et la valeur faciale maximale déductible fiscalement fixée par la loi.

### – Réaliser des acquisitions ciblées

Edenred entend poursuivre une politique d'acquisitions sélective répondant à sa stratégie de développement afin d'accélérer la croissance de son volume d'émission et de renforcer ses parts de marché en Amérique latine, en Europe et dans la zone Asie-Pacifique.

Le financement de ces acquisitions se fera dans le respect de l'objectif de conserver une structure financière solide

Dans le cadre de cette stratégie d'acquisitions ciblées, Edenred a réalisé fin 2010 et début 2011 deux opérations rapidement relatives, permettant de consolider sa position de leader sur des marchés existants.

L'acquisition des activités titres restaurant et titres cadeaux du quatrième opérateur roumain Euroticket, pour 5,5 millions d'euros, a permis à Edenred de confirmer sa position de leader en Roumanie, avec désormais près de 40 % de part de marché.

L'acquisition de Ristochef, septième opérateur italien de titres restaurant, pour une valeur d'entreprise de 12 millions d'euros, a également permis au Groupe de renforcer sa position de leader en Italie, avec plus de 40 % de part de marché.

### • Accélération du passage au numérique

Priorité stratégique, la dématérialisation va créer de nouvelles opportunités pour Edenred. Ce virage technologique apportera des avantages à toutes les parties prenantes : processus optimisés pour clients et affiliés, simplicité et rapidité d'usage pour les bénéficiaires. Enfin, Edenred pourra garantir aux pouvoirs publics un meilleur contrôle et une meilleure traçabilité des fonds dédiés.

Ainsi, le passage au numérique va s'accélérer dès 2011, avec pour nouvel objectif un volume d'émission dématérialisé de 50 % dès 2012, contre un horizon de 2016 fixé précédemment.

Pendant cette phase d'accélération du passage au numérique (2011/2012), Edenred anticipe des surcoûts d'exploitation de 10 à 15 millions d'euros par an et attend des bénéfices à long terme

dès 2013. En effet, en période de transition la plupart des coûts liés au support papier persisteront, tandis que des coûts de lancement initiaux et de nouveaux coûts récurrents liés au support numérique apparaîtront. À plus long terme, le passage au numérique sera bénéfique, comme en témoigne l'exemple de la transition du papier à la carte de Ticket Alimentação au Brésil. À partir de 2013, Edenred vise un objectif de taux de transformation opérationnel<sup>(1)</sup> supérieur à 50 %.

## LES OBJECTIFS FINANCIERS DE LA NOUVELLE STRATÉGIE

La stratégie d'Edenred est fondée sur un objectif de forte croissance du volume d'émission (de 6 % à 14 % par an) et des flux de trésorerie en progression de plus de 10 % par an.

### OBJECTIF DE CROISSANCE DU VOLUME D'ÉMISSION

Par le déploiement de ses quatre leviers opérationnels organiques, Edenred a pour objectif de générer à moyen terme une croissance normative<sup>(2)</sup> du volume d'émission de 6 % à 14 % par an.

La croissance annuelle moyenne du volume d'émission du Groupe a été de 10,7 % sur la période 2003-2010. Sur l'année 2010, Edenred a réalisé une croissance à périmètre et change constants de 10,0 % de son volume d'émission.

### OBJECTIF DE CROISSANCE DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (FFO)

Le modèle économique du Groupe est fortement générateur de marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO).

L'objectif de progression du volume d'émission se traduira par une croissance normative de la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) supérieure à 10 % par an.

Sur la période 2003-2010, sa croissance moyenne annuelle a été de 23,6 %. Sur l'année 2010, la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) a progressé de 15,1 % à périmètre et change constants.

(1) Taux de transformation opérationnel : rapport entre la variation du résultat d'exploitation courant opérationnel, à périmètre et taux de change constants et la variation du chiffre d'affaires opérationnel à périmètre et taux de change constants.

(2) La croissance « normative » est l'objectif que le Groupe considère atteignable dans un contexte où l'emploi salarié ne se dégrade pas. Cette croissance est exprimée à périmètre et change constants.

## Tendances et perspectives

L'activité d'Edenred étant particulièrement sensible à la situation de l'emploi salarié, celle-ci devrait bénéficier en 2011 de la poursuite du dynamisme économique dans les pays émergents, source de créations d'emplois, ainsi que des premiers signes de stabilisation des taux de chômage observés en Europe de l'Ouest depuis mi-2010. En revanche, l'Europe de l'Est devrait continuer à pâtir d'un environnement économique difficile, sans réel signe d'amélioration à ce jour.

En ce qui concerne la sensibilité du Groupe aux taux d'intérêt, le dernier trimestre de l'année 2010 marque un retour à l'équilibre du chiffre d'affaires financier après un début d'année difficile. Edenred bénéficie depuis le second semestre 2010 du redressement des taux d'intérêt brésiliens. L'Europe commence quant à elle à bénéficier d'une base de comparaison plus favorable.

Le Groupe, dont le modèle économique est lié aux variations des taux d'inflation, devrait continuer à subir des niveaux d'inflation faibles en Europe, contrebalancés par une croissance importante en Amérique latine.

Enfin, après une année 2010 fondatrice, Edenred vise désormais à « Conquérir 2012 » en se focalisant sur la croissance du volume d'émission dans son cœur de métier, tout en accélérant la dématérialisation de ses solutions. Ces deux axes permettront au Groupe de **renforcer son potentiel de croissance à long terme, tout en maintenant l'augmentation de ses résultats à court terme.**

Le Groupe s'emploie parallèlement à « Inventer 2016 », en travaillant dès à présent à l'ouverture vers de nouveaux territoires de croissance.

# Résultats financiers d'Edenred SA

## au cours des cinq derniers exercices clos

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
NATURE DES OPÉRATIONS					
<b>1 - Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	452	-	-	-	-
Nombre d'actions émises	225 897 396	370	370	370	370
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2 - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	18	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	222	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	152	-	-	-	-
Montant des bénéfices distribués	113 <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
<b>3 - Résultats par action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,98	(10,77)	(10,75)	(5,59)	(5,14)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,67	(10,77)	(10,75)	(5,59)	(5,14)
Dividende net attribué à chaque action	0,50 <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
<b>4 - Personnel</b>					
Nombre de salariés	136 <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
Montant de la masse salariale et des sommes versées au titre des avantages sociaux	(5)	-	-	-	-
Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.	(4)	-	-	-	-

(1) Proposé au titre de l'année 2010 sur une base de 225 897 396 actions.

(2) Effectif moyen au 31 décembre 2010.

# Présentation et texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte

Vous trouverez ci-dessous les projets de résolutions qui seront soumis aux actionnaires d'Edenred lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2011.

Les résolutions sont précédées d'un encadré introductif exposant les motifs de chacune des résolutions proposées.

## I Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### I.1 APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

La **première résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La **deuxième résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui se traduisent par un bénéfice net de 151 712 747 euros.

La **troisième résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à 0,50 euro par action, qui serait mis en paiement le 31 mai 2011.

#### Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un résultat net consolidé d'un montant de 68 133 milliers d'euros.

#### Deuxième résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 151 712 747 euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'est élevé à 23 205 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 0 euro.

#### Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 fait apparaître un bénéfice net de 151 712 747 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante (*en euros*) :

• Bénéfice net de l'exercice :	151 712 747
• Report à nouveau antérieur :	(29)
• Bénéfice distribuable :	151 712 718
• Dividende distribué :	112 948 698
• Report à nouveau :	38 764 020

## PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Il sera distribué à chacune des actions de la Société un dividende de 0,50 euro par action. La date de mise en paiement de cette distribution interviendra le 31 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Le montant à distribuer de 0,50 euro par action sera éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code général des

impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % (hors prélèvements sociaux) prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 1 250 935 203 euros.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

### I.2 APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Nous vous proposons d'approuver, par le vote des **quatrième à neuvième résolutions**, les conventions et engagements réglementés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, autorisés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 et du premier trimestre de l'exercice 2011, et qui font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre chacun des conventions et engagements réglementés à l'approbation de l'Assemblée Générale afin de répondre aux exigences de bonne gouvernance d'entreprise.

La **quatrième résolution** concerne les conventions conclues avec Accor SA les 29 et 30 juin 2010, dans le cadre de la scission des activités de l'hôtellerie et des services, afin de permettre à Edenred de bénéficier de services rendus par Accor SA et acquérir à court terme une autonomie :

- la convention de prestations de services informatiques conclue avec Accor SA le 29 juin 2010 consistant pour Accor SA à continuer d'exécuter des missions spécifiques de conseil, d'assistance, et de réalisations relatives à ses systèmes d'information ;
- la convention relative aux applications de comptabilité générale et auxiliaire Grand Back développée par Accor SA ;
- le droit d'utilisation concédé par Accor SA à Edenred sur les outils de reporting financier, consolidation, reporting opérationnel, de budget et de chiffre d'affaires trimestriel ;
- les prestations de services de trésorerie s'appuyant sur la concession du droit d'utilisation, la fourniture, la maintenance, le support et l'exploitation de l'outil de gestion Front to Back-Office permettant la gestion des opérations de marché, des prêts intra-Groupe et des transferts liés, des placements et des emprunts ainsi que toutes les analyses s'y rapportant.

#### Quatrième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES AVEC ACCOR SA AU COURS DE L'EXERCICE)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants

du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve la convention de prestations de services informatiques, la convention portant sur les applications de comptabilité Grand Back et la convention encadrant le droit d'utilisation concédé par Accor SA à la Société sur les outils de reporting financier, chacune conclue avec Accor SA le 29 juin 2010 ainsi que la convention de prestations de services de trésorerie conclue avec Accor SA le 30 juin 2010.

Les **cinquième à neuvième résolutions** concernent la situation du Président-directeur général.

La **cinquième résolution** concerne la conclusion de deux avenants au contrat de travail de Monsieur Jacques Stern, Président-directeur général. Le Conseil d'administration a estimé que la mise en œuvre des recommandations AFEP/MEDEF visant à mettre définitivement fin au contrat de travail du Président-directeur général dès sa prise de fonctions, aurait pour effet de le priver des droits attachés à l'exécution du contrat de travail progressivement constitués au cours de son parcours professionnel au sein de l'entreprise depuis 1992, et en

particulier son ancienneté. Le Conseil a donc décidé lors de sa séance du 29 juin 2010, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, du maintien et de la suspension du contrat de travail de Monsieur Jacques Stern pendant la durée de son mandat de Président-directeur général. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, de modifier le contrat de travail par un premier avenant. Celui-ci prévoit une indemnité contractuelle de licenciement correspondant au montant cumulé des indemnités légales et conventionnelles de licenciement reflétant l'ancienneté de 18 ans acquise par Monsieur Jacques Stern dans des fonctions salariées. L'avenant prévoit également que, dans l'hypothèse où Monsieur Jacques Stern serait amené à quitter l'entreprise et que le contrat de travail soit à ce titre rompu, l'éventuel cumul des droits attachés à son contrat de travail (hors indemnité légale de licenciement) et de l'indemnité de cessation de ses fonctions de mandataire social qui pourrait lui être consentie, n'excéderait pas, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, un montant égal à deux années de rémunération au titre de son mandat.

Le second avenant prévoit une indemnité spécifique due dans le cas d'un licenciement intervenant au plus tard six mois après la décision de non-renouvellement de ses fonctions de mandataire social. L'indemnité spécifique complète l'indemnité contractuelle de licenciement pour atteindre un montant ne pouvant excéder en tout état de cause deux ans de la rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des deux dernières années, au titre du mandat social du Président-directeur général. L'indemnité spécifique est subordonnée au respect d'au moins trois des cinq conditions de performance figurant dans l'indemnité de cessation de fonctions de son mandat social par le Président-directeur général ; étant entendu que les mêmes réductions que celles prévues au titre de l'indemnité de cessation de fonctions de Président-directeur général s'appliquent à l'indemnité spécifique dans l'hypothèse où seulement deux, une, ou alors aucune des conditions de performance seraient remplies.

La **sixième résolution** concerne la détermination de l'indemnité en cas de cessation de ses fonctions, de Monsieur Jacques Stern, Président-directeur général. L'indemnité de cessation de fonctions ne pourra être versée qu'au cas où la cessation des fonctions de Président-directeur général de Monsieur Jacques Stern résulterait d'une révocation avant terme à l'échéance des mandats de Président du Conseil d'administration ou de Directeur général, sauf en cas de faute grave ou lourde, ou d'un non-renouvellement à l'échéance du mandat.

Aucune somme ne serait due au titre de l'indemnité de cessation de fonctions dans l'hypothèse où Monsieur Jacques Stern aurait, dans les douze mois suivant la date de son départ définitif de la Société, la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite de base dans des conditions lui permettant de bénéficier d'une pension au titre du régime de retraite supplémentaire mis en place dans la Société.

Le montant de l'indemnité de cessation de fonctions sera égal, au maximum, à deux fois le montant de la rémunération annuelle totale brute de Monsieur Jacques Stern en qualité de Président-directeur général, définie comme la somme de :

- la part fixe de la rémunération, en base annuelle, de Président-directeur général perçue à la date de cessation de ses fonctions, et
- la moyenne de la part variable de la rémunération annuelle de Président-directeur général perçue ou à percevoir au titre des deux derniers exercices durant lesquels il a occupé les fonctions de Président-directeur général, clos antérieurement à la date de cessation de ses fonctions.

Le bénéfice de l'indemnité de cessation de fonctions sera subordonné au respect de conditions de performance incluant :

- la progression (à périmètre et change constants) du volume d'émission par rapport à l'exercice précédent ;
- la progression (à périmètre et change constants) du chiffre d'affaires opérationnel par rapport à l'exercice précédent ;
- la marge de chiffre d'affaires opérationnel/volume d'émission au moins égal à 5 % ;
- la progression (à périmètre et change constants) du *free cash flow*<sup>(1)</sup> par rapport à l'exercice précédent ;
- l'augmentation du cours de bourse de la Société au moins égale à 85 % de celle de l'indice du SBF 120 d'Euronext Paris sur la Période de Référence, étant précisé que si l'évolution de cet indice sur la Période de Référence était négative la baisse du cours de bourse de la Société ne devra excéder 125 % de celle de l'indice sur la Période de Référence.

La satisfaction de chacune de ces cinq conditions sera mesurée sur une période de référence de trois exercices (en ce inclus, le cas échéant, l'exercice 2010) précédant celui de la date de cessation des fonctions (la « Période de Référence »), étant précisé que chacune des conditions 1 à 4 sera réputée satisfaite dès lors que l'objectif en question sera atteint au cours d'au moins deux des trois exercices

(1) Marge brute d'autofinancement (FFO)

## PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

considérés (ou, le cas échéant, un seul exercice, si trois exercices complets, en ce inclus le cas échéant l'exercice 2010, ne sont pas écoulés avant la date de cessation des fonctions).

Le versement du montant maximum de l'Indemnité de cessation de fonctions sera subordonné à la réalisation d'au moins trois de ces cinq conditions de performance, constatée par le Conseil d'Administration dans les conditions prescrites par la législation en vigueur à la date de cessation des fonctions. Si seulement deux des conditions sont remplies l'Indemnité de cessation de fonctions effectivement versée représentera 75 % du montant maximum, si seulement une des conditions est remplie l'Indemnité de cessation de fonctions effectivement versée représentera 50 % du montant maximum, et si aucune condition n'est remplie, aucune somme ne sera versée au titre de l'Indemnité de cessation de fonctions.

Il est précisé que le montant de l'indemnité de cessation de fonctions sera, le cas échéant, réduit de telle sorte que la somme de (i) l'indemnité de cessation des fonctions, et de (ii) l'indemnité contractuelle de licenciement due au titre de la rupture éventuelle du contrat de travail de Monsieur Jacques Stern (hors indemnité de licenciement légale) ne puisse en aucun cas excéder deux fois le montant de la rémunération annuelle totale brute de Monsieur Jacques Stern en qualité de Président-directeur général, détaillée ci-dessus.

La **septième résolution** concerne la souscription d'une assurance chômage privée au profit de Monsieur Jacques Stern, Président-directeur général auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC). Les dirigeants étant en effet exclus du régime d'assurance chômage de l'Unedic en raison de leur qualité de mandataires sociaux, cette assurance permet de faire bénéficier le Président-directeur général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle, lesquelles seraient versées après une période de 12 mois d'affiliation continue et à compter du 31<sup>e</sup> jour de chômage continu. À l'issue d'une période d'affiliation de 12 mois, le Président-directeur général pourra opter pour une durée d'indemnisation de 24 mois. Le Président-directeur général est couvert par la « Formule 70 » de la GSC permettant un niveau de garantie correspondant à 70 % du revenu fiscal professionnel, plafonné à huit fois le plafond de la sécurité sociale, soit 276 960 euros pour 2010.

La **huitième résolution** propose l'extension au Président-directeur général du régime de prévoyance applicable aux salariés de la Société. Le régime de prévoyance de la Société fait l'objet de deux contrats d'assurance collectifs conclus avec Uniprevoyance pour les garanties de frais de santé et les garanties de prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité) et de Malakoff pour la garantie dépendance, par l'intermédiaire de Cgam.

La **neuvième résolution** concerne la participation du Président-directeur général, dans les mêmes conditions que certains cadres dirigeants, aux régimes de retraite supplémentaire (régime à cotisation définie et régime à prestation définie) en vigueur dans la Société. Le régime à prestations définies est une promesse de rente par l'entreprise calculée lors du départ en retraite et conditionnée à l'achèvement de la carrière au sein de la Société. Par année de participation, le supplément de retraite correspond à 2 % de la rémunération annuelle brute du mandataire social. Cette pension supplémentaire de la retraite à prestations définies est réduite de la rente servie par la retraite à cotisations définies.

### Cinquième résolution

(APPROBATION D'AVENANTS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR JACQUES STERN CONCLUS AVEC CE DERNIER AU COURS DE L'EXERCICE)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve les deux avenants au contrat de travail de Monsieur Jacques Stern conclus respectivement le 29 juin 2010 et 23 février 2011.

### Sixième résolution

(APPROBATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE SUR L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR JACQUES STERN, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve la convention conclue le 29 juin 2010 et modifiée le 14 décembre 2010 avec Monsieur Jacques Stern sur l'attribution d'une indemnité de cessation des fonctions.

### Septième résolution

(APPROBATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE SUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE CHÔMAGE PRIVÉE AU PROFIT DE MONSIEUR JACQUES STERN, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve la convention conclue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 avec Monsieur Jacques Stern sur la souscription d'une assurance chômage privée.

### Huitième résolution

(APPROBATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE SUR L'EXTENSION AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE APPLICABLE AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve la convention conclue avec Monsieur Jacques Stern le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur l'extension au Président-directeur général du régime de prévoyance applicable aux salariés de la Société.

### Neuvième résolution

(APPROBATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE SUR LA PARTICIPATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DANS LES MÊMES CONDITIONS QUE CERTAINS CADRES DIRIGEANTS, AUX RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN VIGUEUR DANS LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et pris acte des conclusions de ce rapport, approuve la convention conclue avec Monsieur Jacques Stern le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur la participation du Président-directeur général, dans les mêmes conditions que certains cadres dirigeants, aux régimes de retraite supplémentaire en vigueur dans la Société.

## I.3 AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La **dixième résolution** confère au Conseil d'administration les autorisations nécessaires pour opérer en bourse sur les actions Edenred pour le compte de la Société, dans les conditions prévues par la loi. La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale. Elle met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2010 par sa deuxième résolution.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée. Cette autorisation ne pourrait pas être utilisée en période d'offre publique sur la Société.

Le prix maximal d'achat est de 30 euros et le prix minimal de vente est de 15 euros. La Société ne pourra acquérir plus de 22 589 739 de ses propres actions (soit 10 % du capital au 23 février 2011) en vertu de cette autorisation, correspondant à une valeur d'achat maximale de 677 692 170 euros.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2010.

### Dixième résolution

(AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, à acquérir ou céder les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans le respect des pratiques

admises par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les conditions prévues ci-après.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration pourra procéder ou faire procéder à des achats, cessions ou transferts, en vue des affectations suivantes :

- annulation ultérieure des actions acquises, dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

## PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

---

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout Plan d'Épargne Groupe conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- conservation et remise ultérieure en paiement, ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance ou de restructuration, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, et notamment dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 5 % du capital ;
- assurance de la liquidité de l'action Edenred, animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximal d'achat est fixé à 30 euros par action et le prix minimal de vente à 15 euros par action ; étant précisé que ce prix minimal ne sera pas applicable aux actions utilisées pour satisfaire des levées d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés, le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire étant alors

déterminés conformément aux dispositions spécifiques applicables. Le prix maximal et le prix minimal pourront être ajustés en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

En application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 22 589 739 le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation correspondant à un montant maximal de 677 692 170 euros, sur la base du prix maximal d'achat unitaire de 30 euros autorisé ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que (i) l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments financiers dérivés – notamment l'achat ou la vente d'options d'achat ou de vente – ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, et que (ii) la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment à l'effet de passer tous ordres en bourse ou hors marché, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2010 par sa deuxième résolution et décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

## II Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### II.1 AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La **onzième résolution** confère au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues par la **dixième résolution** (dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois) et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois et fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes. Elle met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2010 par sa troisième résolution.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice 2009 de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2010.

#### Onzième résolution

(DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions, et statuant conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, par période de vingt-quatre mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises ou détenues par la Société ;
2. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 10 mai 2010 dans sa troisième résolution.

### III Pouvoirs pour formalités

Au terme de la **douzième résolution**, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres nécessaires.

#### **Douzième résolution**

(POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS REQUISES)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres nécessaires.









Société anonyme au capital de 451 794 792 euros

Siège social :

160-180 boulevard Gabriel Péri

92240 Malakoff

493 322 978 RCS Nanterre